



QUALICONSULT

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX

Code de la Santé Publique Chapitre IV section 2 – articles R1334-14 à R1334-29 et annexe 13-9
Code de la Santé Publique Chapitre VI section 2 – articles R1336-2 à R1336-5
Décret n° 2006-761 du 30 juin 2006
Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006
Arrêté du 22 février 2007
Arrêté du 7 février 1996
Arrêté du 2 janvier 2002
Norme NFX 46-020 – Décembre 2008

Rapport N°44278 établi le 26/07/2012

Immeuble de bureaux
36 avenue du général Hoche - Site Rochegude
81013 ALBI



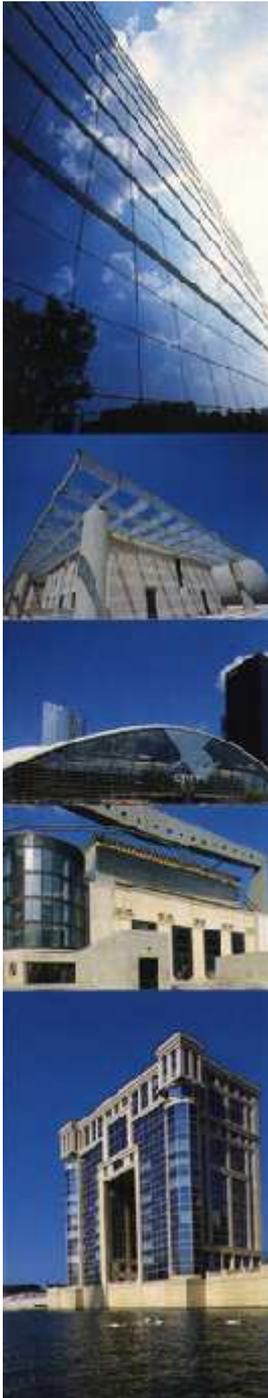
Donneur d'ordre :
ORANGE

Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :

ITGA - Parc du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 - 13796 AIX EN PROVENCE

Opérateur de repérage : Mohamed BENARBIA





QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI**

SOMMAIRE

I. CONCLUSIONS	3
II. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :	4
III. OBSERVATIONS :	4
IV. PREAMBULE.....	5
V. BUT DE LA MISSION.....	5
VI. TEXTES REGLEMENTAIRES	5
VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC.....	7
1 Obligations du donneur d'ordre	7
2 Phase de repérage	7
3 Phase prélèvement et analyse d'échantillons	7
VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES	8
1. Liste des locaux visités et non visités	8
2. Liste des matériaux reconnus visuellement	8
3. Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse	8
IX. DEMARCHE REGLEMENTAIRE EN PRESENCE DE MATERIAUX AMIANTES.....	10
X. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE.....	11

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ANNEXE 2 - PHOTOS

ANNEXE 3 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

ANNEXE 4 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES

ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE 6 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

I. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur de repérage :

MATERIAU	LOCALISATION DU MATERIAU	DESCRIPTION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Plaques	Locaux techniques (Rdc) (Revêtements de sol)	/	/
Plaques	Locaux techniques (Rdc) (Faux plafonds)	/	/

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse :

MATERIAU	LOCALISATION DU MATERIAU	DESCRIPTION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Colle de faïences grise + faïence	Sanitaire Homme (Rdc), Sanitaire Femme (Rdc) (Mur et cloisons)	/	/
Colle bitumineuse	Magasin 2 (Rdc), Magasin 1 (Rdc), Stockage 3 (Rdc), Pièce 5 (Rdc), Pièce 4 (Rdc), Bureau 7 (Rdc), Archives (Rdc), Couloir 4 (Rdc), Couloir 3 (Rdc) (Revêtements de sol)	/	/
Dalle béton	Magasin 2 (Rdc), Magasin 1 (Rdc), Stockage 3 (Rdc) (Planchers)	/	/
Dalle de sol bleue	Pièce 5 (Rdc), Pièce 4 (Rdc), Bureau 7 (Rdc), Couloir 3 (Rdc) (Revêtements de sol)	/	/
Mastic	TRANSPAC (1er étage) (Fenêtres)	/	/
Dalle de sol grise	Stockage 3 (Rdc), Magasin 1 (Rdc), Magasin 2 (Rdc), Couloir 4 (Rdc), Archives (Rdc) (Revêtements de sol)	/	/

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante :

MATERIAU	LOCALISATION DU MATERIAU	DESCRIPTION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Enduit à base de ciment lissé	Magasin 2 (Rdc), RGT (Rdc), Magasin 1 (Rdc), Stockage 3 (Rdc) (Mur et cloisons)	/	/
Fibrallyth + peinture	Stockage 3 (Rdc) (Plafonds)	/	/
Colle de plinthes blanche + plinthe	Sanitaire Homme (Rdc), Sanitaire Femme (Rdc) (Mur et cloisons)	/	/
Colle blanche + carrelage	Sanitaire Homme (Rdc), Sanitaire Femme (Rdc) (Revêtements de sol)	/	/
Enduit à base de plâtre lissé	Sanitaire Homme (Rdc), Sanitaire Femme (Rdc) (Mur et cloisons)	/	/
Plaque de plâtre	Pièce 4 (Rdc), Pièce 5 (Rdc), Bureau 7 (Rdc) (Mur et cloisons)	/	/
Colle bitumineuse	TRANSPAC (1er étage) (Revêtements de sol)	/	/
Dalle béton	TRANSPAC (1er étage) (Planchers)	/	/
Enduit à base de ciment lissé + enduit de plâtre	TRANSPAC (1er étage) (Mur et cloisons)	/	/
Calorifugeage	Magasin 1 (Rdc) (Conduits de fluides)	/	/
Plaque	TRANSPAC (1er étage) (Faux plafonds)	/	/



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

II. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
Plans ou croquis		
Oui		/
Autres documents relatifs à la construction		
Non		/
Documents relatifs aux travaux projetés		
Oui		ANNEXE 4
Rapports de repérage antérieurs		
Non		/

III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Le bâtiment était vide d'occupants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le bâtiment était vide de meubles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Les équipements et installations étaient en services	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Les équipements et installations étaient alimentés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le vide sanitaire était visitable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Les combles ou la toiture terrasse étaient accessibles et visitables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Propriétaire :
ORANGE - -

Organisme ayant réalisé la mission :

QUALICONSULT – Vélizy Plus - 1 bis, rue du Petit Clamart - Bât E - 78941 Vélizy Cedex

Contrat d'assurance : **37503678638387**

Opérateur de repérage : **Mohamed BENARBIA**

Certificat de compétence : **CERTIFI - 37 route de Paris - 31140 Aucamville (11-1030)**

Date de réalisation de la mission : le 10/07/2012



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegeude - 81013 ALBI**

IV. PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **des travaux de l'immeuble sis :**

**Immeuble de bureaux
36 avenue du général Hoche - Site Rochegeude
81013 ALBI**

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

V. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par les travaux en regard de la liste donnée en annexe 1 de l'arrêté du 2 janvier 2002

Description des travaux :

Réaménagements des locaux (zone salle de réunion, zone magasin, zone locaux médicaux).

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage

VI. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code de la Santé Publique Chapitre IV section 2 – articles R1334-14 à R1334-29 et annexe 13-9.
- Code de la Santé Publique Chapitre VI section 2 – articles R1336-2 à R1336-5
- Décret n° 2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le Code du Travail
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique
- Arrêté du 22 février 2007 définissant les travaux de confinement et de retrait de matériaux non friables présentant des risques particuliers en vue de la certification des entreprises chargées des travaux
- Arrêté du 7 février 1996, relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrément dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 2 janvier 2002 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition en application de l'article R. 1334-27 du Code de la Santé Publique
- Norme NFX 46-020 – Décembre 2008 : repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les immeubles bâtis.



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante****Avant réalisation de travaux**N° : 44278
26/07/2012Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rohegude - 81013 ALBI****Arrêté du 2 janvier 2002 – J.O du 02/02/2002**

Composants de la construction	Parties des composants à vérifier ou à sonder
Toitures et étanchéité	
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment
Ardoises	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée, conduits de ventilation...
Revêtements bitumeux d'étanchéité	Bardeaux d'asphalte ou bitumé (Shingle), pare-vapeur, revêtements et colles
Accessoires de toitures	Rivets, faîtages, closoirs...
Façades	
Panneaux sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, tresses...
Bardages	Plaques et "bacs" en fibres ciments, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage
Appuis de fenêtres	Eléments en fibres-ciment
Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux, peintures intumescents
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocage, enduits projetés et lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux
Portes coupe-feu / Portes pare-flamme Ascenseurs, monte-charge	Vantaux et joints
Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciments, composite)
Poutres et charpentes	Flocages, enduits projetés, peintures intumescents
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation
Gaines et coffres horizontaux	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux
Faux plafonds	Panneaux et plaques
Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques, colles bitumeuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumeux des fondations
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages
Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eau, autres)	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduits en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Vide-ordures	Conduit en fibres-ciment
Ascenseurs et monte charge	
Portes palières	Portes et cloisons palières
Trémies, machinerie	Flocage, bourre, murs/planchers, joints mousse
Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante
Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages
Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrage perdus	Eléments en fibres-ciment



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante**

Avant réalisation de travaux

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

1 Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de type « Travaux de Réhabilitation », le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT un **état descriptif écrit des travaux projetés** que nous annexons à ce présent rapport. Si ce document venait à être manquant, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.

Le donneur d'ordre a la responsabilité de fournir à QUALICONSULT tous les **moyens d'accès** pour le bon déroulement de sa mission (clefs, échafaudage, échelle, etc.) et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage.

Il est possible que des revêtements de sol anciens (dalles, colles, ragréages...) n'aient pas été détectés car masqués par un autre revêtement qu'il aura été impossible d'arracher ou enlever le jour de la visite, les locaux étant par exemple encore en activité ou des meubles masquant ces revêtements étant encore en place.

Dans les trois cas précités, si des investigations complémentaires venaient à être nécessaires, le donneur d'ordre devra re-missionner QUALICONSULT ou un autre organisme.

2 Phase de repérage

La phase de repérage peut comporter deux étapes :

- La première étape portant sur les matériaux accessibles par un accès direct ou ne nécessitant que des démontages ou interventions simples n'entraînant pas de détérioration. En cas de présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et si un doute persiste sur la nature du matériau ou du produit, un ou des prélèvements représentatifs ont été réalisés.

- La seconde étape est mise en place en cas d'inaccessibilité ou d'obligation de sondages destructifs, les endroits précis où ils devront être réalisés par une entreprise désignée par le propriétaire sont indiqués dans la suite du rapport. Après que le client ait informé QUALICONSULT de la réalisation de ces sondages, il sera réalisé une ou plusieurs visites complémentaires, des prélèvements d'échantillons éventuels et l'émission d'un rapport complémentaire.

3 Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Chaque prélèvement a été réalisé avec un outil adapté à la nature du produit ou du matériau puis placé dans un contenant étanche doublé sur lequel ont été portées les indications nécessaires à son identification. Afin d'éviter toute contamination croisée, le matériel a été soigneusement nettoyé à l'aide de lingettes à l'alcool entre chaque prélèvement.

Les prélèvements feront l'objet si besoin d'une analyse par un laboratoire accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n°144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META) considérée comme la méthode de référence applicable à tous types de matériaux.

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits »



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

1. Liste des locaux visités et non visités

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Rdc	Magasin 1, Stockage 3, Sanitaire Homme, Sanitaire Femme, Magasin 2, Pièce 5, Pièce 4, Locaux techniques, Couloir 4, Couloir 3, Bureau 7, Archives, RGT	/	/
1er étage	TRANSPAC	/	/

2. Liste des matériaux reconnus visuellement

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant	Contient de l'amiante	Sans amiante	N° du plan
Locaux techniques (Rdc)	Revêtements de sol	Plaques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Locaux techniques (Rdc)	Faux plafonds	Plaques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Couloir 4 (Rdc)	Faux plafonds	Plaque	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Couloir 3 (Rdc)	Faux plafonds	Plaque	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Bureau 7 (Rdc)	Faux plafonds	Plaque	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
RGT (Rdc)	Faux plafonds	Plaque	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

3. Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse

a. Présence d'amiante avérée après analyse en laboratoire :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant	N°échantillon	N° du plan
Magasin 2 (Rdc)	Planchers	Dalle béton	P1	/
Magasin 1 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	Cf. P1	/
Magasin 1 (Rdc)	Planchers	Dalle béton	Cf. P1	/
Stockage 3 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	Cf. P1	/
Stockage 3 (Rdc)	Planchers	Dalle béton	Cf. P1	/
Magasin 2 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	P1	/
Sanitaire Homme (Rdc)	Mur et cloisons	Colle de faïences grise + faïence	P5	/
Sanitaire Femme (Rdc)	Mur et cloisons	Colle de faïences grise + faïence	Cf. P5	/
Archives (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	Cf. P9	/
Bureau 7 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	Cf. P9	/
Couloir 4 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	Cf. P9	/

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

Couloir 3 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	Cf. P9	/
Couloir 3 (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol bleue	Cf. P9	/
Pièce 5 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	P9	/
Pièce 5 (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol bleue	P9	/
Pièce 4 (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol bleue	Cf. P9	/
Bureau 7 (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol bleue	Cf. P9	/
Pièce 4 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	Cf. P9	/
TRANSPAC (1er étage)	Fenêtres	Mastic	P13	/

b. Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant	N°échantillon
Magasin 1 (Rdc)	Mur et cloisons	Enduit à base de ciment lissé	Cf. P2
Stockage 3 (Rdc)	Mur et cloisons	Enduit à base de ciment lissé	Cf. P2
Magasin 2 (Rdc)	Mur et cloisons	Enduit à base de ciment lissé	P2
RGT (Rdc)	Mur et cloisons	Enduit à base de ciment lissé	Cf. P2
Stockage 3 (Rdc)	Plafonds	Fibralth + peinture	P4
Sanitaire Femme (Rdc)	Mur et cloisons	Colle de plinthes blanche + plinthe	Cf. P6
Sanitaire Homme (Rdc)	Mur et cloisons	Colle de plinthes blanche + plinthe	P6
Sanitaire Femme (Rdc)	Revêtements de sol	Colle blanche + carrelage	Cf. P7
Sanitaire Homme (Rdc)	Revêtements de sol	Colle blanche + carrelage	P7
Sanitaire Femme (Rdc)	Mur et cloisons	Enduit à base de plâtre lissé	Cf. P8
Sanitaire Homme (Rdc)	Mur et cloisons	Enduit à base de plâtre lissé	P8
Bureau 7 (Rdc)	Mur et cloisons	Plaque de plâtre	Cf. P10
Pièce 5 (Rdc)	Mur et cloisons	Plaque de plâtre	Cf. P10
Pièce 4 (Rdc)	Mur et cloisons	Plaque de plâtre	P10
TRANSPAC (1er étage)	Planchers	Dalle béton	P11
TRANSPAC (1er étage)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	P11
TRANSPAC (1er étage)	Mur et cloisons	Enduit à base de ciment lissé + enduit de plâtre	P12

c. Prélèvements effectués lors d'interventions antérieures :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant	N°échantillon	Présence d'amiante
Stockage 3 (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol grise	IT040409-3542	Positif



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI**

Magasin 1 (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol grise	IT040409-3542	Positif
Magasin 2 (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol grise	IT040409-3542	Positif
Magasin 1 (Rdc)	Conduits de fluides	Calorifugeage	IT040409-3553	Négatif
TRANSPAC (1er étage)	Faux plafonds	Plaque	IT040409-3541	Négatif
Couloir 4 (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol grise	IT040409-3545	Positif
Archives (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol grise	IT040409-3545	Positif

IX. DEMARCHE REGLEMENTAIRE EN PRESENCE DE MATERIAUX AMIANTES

Préalablement aux travaux, des travaux de retrait des matériaux amiantés sont obligatoires (sauf lorsqu'ils causeraient un plus grand risque pour les travailleurs que si l'amiante ou les matériaux en contenant étaient laissés en place).

- L'entreprise de travaux doit rédiger un plan de retrait amiante indiquant entre autres son mode opératoire, l'aptitude médicale du personnel, la justification de la formation du personnel au retrait de l'amiante. etc. Les travaux ne pourront débuter qu'un mois après la date de réception du plan de retrait par l'Inspection du Travail, la CRAM, l'OPPBTB et la médecine du travail.
- Les travailleurs intervenant doivent être titulaires d'une attestation de compétence délivrée par un organisme de formation certifié.
- Pour réaliser le retrait de matériaux dits friables ou de matériaux non friables représentant un risque particulier (présents à l'intérieur du bâti) l'entreprise doit avoir obtenu un certificat de qualification obtenu auprès d'un organisme certificateur accrédité.



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehgude - 81013 ALBI**

X. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n°96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I du présent arrêté.

1. Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A. - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;

- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

d'éléments en amiante-ciment ;

- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;

- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

- Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

- Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail.

- Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

- De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. - Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

Stockage des déchets sur le site.

- Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

- Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets

- Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

- Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Elimination des déchets connexes

- Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante**

Avant réalisation de travaux

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI**

Local	Composant de la construction	Partie du composant	N° échantillon	Présence d'amiante
Magasin 2 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	P1	Positif
Magasin 2 (Rdc)	Planchers	Dalle béton	P1	Positif
Magasin 2 (Rdc)	Mur et cloisons	Enduit à base de ciment lissé	P2	Négatif
Stockage 3 (Rdc)	Plafonds	Fibrallyth + peinture	P4	Négatif
Sanitaire Homme (Rdc)	Mur et cloisons	Colle de faïences grise + faïence	P5	Positif
Sanitaire Homme (Rdc)	Mur et cloisons	Colle de plinthes blanche + plinthe	P6	Négatif
Sanitaire Homme (Rdc)	Revêtements de sol	Colle blanche + carrelage	P7	Négatif
Sanitaire Homme (Rdc)	Mur et cloisons	Enduit à base de plâtre lissé	P8	Négatif
Pièce 5 (Rdc)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	P9	Positif
Pièce 5 (Rdc)	Revêtements de sol	Dalle de sol bleue	P9	Positif
Pièce 4 (Rdc)	Mur et cloisons	Plaque de plâtre	P10	Négatif
TRANSPAC (1er étage)	Planchers	Dalle béton	P11	Négatif
TRANSPAC (1er étage)	Revêtements de sol	Colle bitumineuse	P11	Négatif
TRANSPAC (1er étage)	Mur et cloisons	Enduit à base de ciment lissé + enduit de plâtre	P12	Négatif
TRANSPAC (1er étage)	Fenêtres	Mastic	P13	Positif



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

ANNEXE 2 - PHOTOS



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



P1



P2



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI**



P4



P5



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



P6



P7



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



P8



P9



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



P10



P11



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



P12



P13



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante**

Avant réalisation de travaux

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehgude - 81013 ALBI**

ANNEXE 3 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° I-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10752 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Roehegade - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P1 - Colle bitumineuse + Dalle béton Magasin 2 (RDC) / Planchers
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10752
Description ITGA :	Matériau gris compact cassant avec colle bitumineuse noire

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau gris compact cassant avec colle bitumineuse noire (non séparables)	MOLP le 24/07/2012	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

ITGA Page 1/1	Validé par : Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire	
-------------------------	---	--



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehgude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° I-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10755 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Roehgude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P2 - Enduit à base de ciment lissé Magasin 2 (RDC) / Mur et cloisons
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10755
Description ITGA :	Enduit gris avec peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Enduit gris avec peinture	META le 24/07/2012	Amiante non détecté	---	1

ITGA Page 1/1	Validé par : Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire	
-------------------------	---	--



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rohegude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° I-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10766 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Rohegude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P4 - Fibralyth + Peinture Stockage 3 (RDC) / Plafonds
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10766
Description ITGA :	Panneau de lamelles de bois avec liant gris et polystyrène

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Panneau de lamelles de bois avec liant gris et polystyrène	META le 24/07/2012	Amiante non détecté	---	1

ITGA Page 1/1	Validé par : Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire	
-------------------------	---	--



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 04



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° 1-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10779 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Rochegude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P6 - Colle de plinthes blanche + plinthe Sanitaire Homme (RDC) / Mur et cloisons
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10779
Description ITGA :	Colle plinthe blanche et beige avec plinthe beige

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Colle plinthe blanche et beige avec plinthe beige	META le 24/07/2012	Amiante non détecté	---	1

ITGA	Validé par :	Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire
Page 1/1		



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 04



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° I-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10786 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Rochegude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P7 - Colle Blanche + carrelage Sanitaire Homme (RDC) / Revêtement de sol
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10786
Description ITGA :	Colle carrelage blanche avec carrelage gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Colle carrelage blanche avec carrelage gris	META le 24/07/2012	Amiante non détecté	---	1

ITGA	Validé par :	Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire	
Page 1/1			



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 04



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° 1-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10788 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Rochegude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_PS - Enduit à base de plâtre lissé Sanitaire Homme (RDC) / Mur et cloisons
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10788
Description ITGA :	Enduit blanchâtre plâtreux

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Enduit blanchâtre plâtreux	META le 24/07/2012	Amiante non détecté	---	1

ITGA Page 1/1	Validé par : Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire	
-------------------------	---	--



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 04



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° I-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10791 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Roehegade - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P9 - Dalle de sol bleue + Colle bitumineuse Pièce 5 (RDC) / Revêtements de sol
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10791
Description ITGA :	Dalle dure bleue cassante compacte avec colle bitumineuse noire et ragréage blanc.

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure bleue cassante compacte	META le 24/07/2012	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
Colle bitumineuse noire et ragréage blanc (non séparables)	MOLP le 24/07/2012	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

ITGA

Page 1/1

Validé par :

Mamadou CAMARA
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehgude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° 1-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10795 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Roehgude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P10 -Plaque de plâtre Pièce 4 (RDC) Mur et cloisons
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10795
Description ITGA :	Plaque de plâtre blanc avec couche cartonée

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Plaque de plâtre blanc avec couche cartonée	META le 24/07/2012	Amiante non détecté	---	1

ITGA Page 1/1	Validé par : Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire	
-------------------------	---	--



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° I-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10801 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Rochegude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P11 - Colle bitumineuse + Dalle béton TRANSPAC (1 ^{er} étage) / Planchers
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10801
Description ITGA :	Matériau noir et blanchâtre compact cassant.

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau noir et blanchâtre compact cassant	META le 24/07/2012	Amiante non détecté	---	1

ITGA Page 1/1	Validé par : Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire	
-------------------------	---	--



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° I-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10806 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Rochegude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P12 - Enduit à base de ciment lissé + enduit de plâtre TRANSPAC (1er étage) / Mur et cloisons
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10806
Description ITGA :	Enduit gris avec peinture blanche

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Enduit gris avec peinture blanche	META le 24/07/2012	Amiante non détecté	---	1

ITGA Page 1/1	Validé par : Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire	
-------------------------	---	--



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 04



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95
www.itga.fr



accréditation n° 1-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10808 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Rochegude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P13 - Mastie TRANSPAC - (1er étage) / Fenêtres
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10808
Description ITGA :	Matériau gris compact cassant

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau gris compact cassant	META le 24/07/2012	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

ITGA Page 1/1	Validé par : Mamadou CAMARA Responsable de Laboratoire	
-------------------------	---	--



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

15 Route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95

www.itga.fr



accréditation n° 1-0966

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT061207-10773 EN DATE DU 25/07/2012
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - MIDI-PYRENEES
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Prélevement : Reçu au laboratoire le : 16/07/2012

Réf. Commande Client :	44278
Réf. Dossier Client :	44278 QCI TOULOUSE 36 avenue du Général Hoche Site Rochegude - Type 1 81013 ALBI
Référence Client de l'échantillon :	44278_P5 - Colle de faïence grise + faïence Sanitaire Homme (RDC) / Mur et cloisons
Réf. Commande ITGA :	IT0412-12145
Réf. Echantillon ITGA :	IT061207-10773
Description ITGA :	Colle faïence blanche avec faïence beige

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Colle faïence blanche	META le 25/07/2012	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2
Faïence beige	META le 25/07/2012	Amiante non détecté	---	1

ITGA

Page 1/1

Validé par :

Mamadou CAMARA
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 04



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

**ANNEXE 4 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES
(Documents fournis par le Maître d'Ouvrage)**



QUALICONSULT

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante

Avant réalisation de travaux

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI

Zone salle de réunion / Orange Avenir - 88,60m²

- Démolition des cloisons existantes
- Percement d'ouvertures pour accès locaux et éclairage naturel
- Plancher technique + PVC acoustique
- Cloisons acoustique pour bureau Orange Avenir
- Doublages périphériques + Faux plafonds acoustiques
- Mise en place d'un réseau de climatisation + VMC
- Aménagement des sanitaires
- Réseau informatique catégorie 6
- Eclairage 350 lux + 500 lux au dessus des postes de travail

Zones magasins / Locaux techniques - 119,40m²

- Cloisonnement en blocs type Ciporex.
- Peinture sur supports existants et créés
- Réseau informatique catégorie 6
- Modification éclairage et prises de courants selon recloisonnement
- Modification extraction existante

Zone locaux médicaux - 94,50m²

- Démolition des cloisons existantes et faux plafonds
- Sols PVC + dépose sols amiantés en option
- Cloisons et doublages acoustiques pour bureaux médicaux
- Faux plafonds acoustiques
- Adaptation et extension du réseau de climatisation
- Aménagement des sanitaires
- Postes d'eau dans les locaux de soins
- Réseau informatique catégorie 6
- Eclairage 350 lux + 500 lux au dessus des postes de travail



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante**

Avant réalisation de travaux

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehgude - 81013 ALBI**

ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI**

**AXA Entreprises IARD
Construction Ile de France
Production grands comptes
MAM**



ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA France IARD SA – 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX, atteste avoir délivré, à la

**SOCIETE QUALICONSULT
dont le siège social est situé
8 Rue Jean Goujon
75008 PARIS**

un contrat RESPONSABILITE CIVILE sous le n° 4147450704 qui a pris effet le 1er janvier 2009 et qui fait suite au contrat n° 37503678638487.

ACTIVITES GARANTIES :

Contrôleur Technique :

- Agréé par décision du 26 juillet 1982 au titre des dispositions du décret 78.1146 pour l'intégralité du domaine objet de l'obligation d'assurance instituée par la Loi n° 78.12 du 4 janvier 1978, et à tous les textes suivants qui sont venus le préciser ou le modifier.
- Conformément à la norme NF P 03-100
- Conformément à l'Ordonnance n° 2005 – 658 du 8 juin 2005.

Ce contrat n'a pas pour objet de satisfaire à l'obligation d'assurance visée à l'article L 241.1 du Code des Assurances relatif à la Loi 78.12 du 4 Janvier 1978.

Montant des garanties de Responsabilité Civile, y compris garanties complémentaires au contrat DECENNALE et garanties des ouvrages de génie civil :

3 000 000 € par sinistre tous dommages confondus

La présente attestation, valable jusqu'au 31 décembre 2012, ne peut engager l'assureur, en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 10 janvier 2012

POUR LA SOCIETE :



dir. 200833 12 2009 300
PEPC 1621 1433 / Promouvoir la généralisation de la VPEI (Véhicule Partagé Individuel)



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI**

**AXA Entreprises IARD
Construction Ile de France
Production grands comptes
MAM**



ATTESTATION D'ASSURANCE

Opérations de construction à usage d'habitation

AXA FRANCE IARD SA – 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX, atteste que la :

**SOCIETE QUALICONSULT
dont le siège social est situé
8 rue Jean Goujon
75008 PARIS**

Est à ce jour titulaire d'un contrat Responsabilité Civile Décennale qui a pris effet le 1er janvier 2009 sous le n° 4147292704 et qui fait suite au contrat n° 37503678638387.

Ce contrat, conforme à la Loi n° 78.12 du 4 Janvier 1978 et à l'Arrêté du 27 Décembre 1982, garantit l'Assurée, en tant que personne liée directement au Maître d'Ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage.

Cette garantie s'applique pour une durée ferme de DIX ANS après la réception de l'ouvrage et ce, pour les chantiers dont la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier a eu lieu après la date d'effet du contrat et avant le 31 décembre 2012.

Cette police apporte la garantie légale obligatoire à concurrence du coût de réparation de l'ouvrage pour les opérations de construction à usage d'habitation dont le coût prévisionnel des travaux n'excède pas 40.000.000 € TTC.

Pour les opérations de construction à usage d'habitation dont le coût prévisionnel est supérieur à 40.000.000 € TTC, la garantie de la police reste acquise lorsque QUALICONSULT est bénéficiaire d'une assurance complémentaire souscrite par le maître d'ouvrage, qui lui apporte la garantie légale obligatoire après épuisement du montant de la garantie dont il dispose au titre du contrat susvisé soit 3.000.000 € par sinistre.

Les garanties jouent sans application de la règle proportionnelle.

ACTIVITES GARANTIES :

- Contrôleur Technique :
- Agréé par décision du 26 juillet 1982 au titre des dispositions du décret 78.1146 pour l'intégralité du domaine objet de l'obligation d'assurance instituée par la Loi n° 78.12 du 4 janvier 1978, et à tous les textes suivants qui sont venus le préciser ou le modifier.
- Conformément à la norme NF P 03-100
- Conformément à l'Ordonnance n° 2005 – 658 du 8 juin 2005.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur, en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 10 janvier 2012
POUR LA SOCIETE



N°1 781203 12 2009 001 P.E.F.C. 10-31-1480 / Promouvoir le premier service de la base | qualiconsult.com



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Roehegade - 81013 ALBI**

**AXA Entreprises IARD
Construction Ile de France
Production grands comptes
MAM**



ATTESTATION D'ASSURANCE

Opérations de construction à usage autre que d'habitation

AXA FRANCE IARD SA – 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX atteste que la :

**SOCIETE QUALICONSULT
dont le siège social est situé
8 rue Jean Goujon
75008 PARIS**

Est à ce jour titulaire d'un contrat Responsabilité Civile Décennale qui a pris effet le 1er janvier 2009 sous le n° 4147292704 et qui fait suite au contrat n° 37503678638387.

Ce contrat, conforme à la Loi n° 78.12 du 4 Janvier 1978 et à l'Arrêté du 27 Décembre 1982, garantit l'Assurée, en tant que personne liée directement au Maître d'Ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage.

Cette garantie s'applique pour une durée ferme de DIX ANS après la réception de l'ouvrage et ce, pour les chantiers dont la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier a eu lieu après la date d'effet du contrat et avant le 31 décembre 2012.

Cette police apporte la garantie légale obligatoire à concurrence du coût de construction de l'ouvrage pour les opérations de construction à usage autre que d'habitation, relevant du champ d'application de l'article L 241-1 du Code des Assurances et dont le coût prévisionnel des travaux n'excède pas 40.000.000 € TTC.

Pour les opérations de construction à usage autre que d'habitation dont le coût prévisionnel est supérieur à 40.000.000 € TTC, la garantie de la police reste acquise lorsque QUALICONSULT est bénéficiaire d'une assurance complémentaire souscrite par le maître d'ouvrage, qui lui apporte la garantie légale obligatoire après épuisement du montant de la garantie dont il dispose au titre du contrat susvisé soit 3.000.000 € par sinistre.

Les garanties jouent sans application de la règle proportionnelle.

ACTIVITES GARANTIES

- Contrôleur Technique :
 - Agréé par décision du 26 juillet 1982 au titre des dispositions du décret 78.1146 pour l'intégralité du domaine objet de l'obligation d'assurance instituée par la Loi n° 78.12 du 4 janvier 1978, et à tous les textes suivants qui sont venus le préciser ou le modifier.
 - Conformément à la norme NF P 03-100
 - Conformément à l'Ordonnance n° 2005 – 658 du 8 juin 2005.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur, en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 10 janvier 2012
POUR LA SOCIETE



PEFC 10-31-1493 / Permis pour le papier issu de la forêt / paperconsort.org
N° 700393 33 2009 301



QUALICONSULT

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux**

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : **Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rochegude - 81013 ALBI**

ANNEXE 6 - ATTESTATION DE CERTIFICATION



QUALICONSULT

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante

Avant réalisation de travaux

N°: 44278
26/07/2012

Immeuble bâti concerné : Immeuble de bureaux - 36 avenue du général Hoche - Site Rohegude - 81013 ALBI



ATTESTATION

CERTIFI atteste que le Technicien en Diagnostic Immobilier

Mohamed BENARBIA

Certificat N° : 11-1030

est certifié compétent pour :

Domaine(s)	Certificat échu le :	Selon norme NF EN ISO/CEI 17024 et :
AMIANTE	13/03/2016	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
PLOMB	20/04/2016	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification
DPE	07/02/2016	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification
TERMITE METROPOLE	07/02/2016	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
GAZ	20/04/2016	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification
ELECTRICITE	13/03/2016	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification

Cette certification est formalisée par un « **certificat de compétence** » que doit détenir et vous présenter le technicien (*format carte de crédit avec sa photo*).

Il appartient à tout destinataire ou lecteur du présent document, de contrôler en temps réel la véracité et la validité du certificat* sur le site web de CERTIFI au : www.certifi.fr

Le certificat est accordé pour cinq ans, période durant laquelle :

- le technicien certifié par CERTIFI est sous surveillance.
- Le certificat peut être suspendu voire supprimé.

* voir en page d'accueil la rubrique « **Diagnostiqueurs certifiés** »

Fait à Aucamville, le 21 Avril 2011

La Direction de CERTIFI,
Philippe Guisquet



CERTIFI - SAS capital 40 000€ - -37, Route de Paris 31140 Aucamville - Tél. : 05 61 377 377 - Fax : 05 61 377 378

Site web : www.certifi.fr - mail : certifi@certifi.fr

R.C.S N° 489 204 826 - Gestion N° 2006 B 1020. - Siret N° 489 204 826 00015 - TVA Intra N° FR 28489204826

enr355-Cp attestation de détention de compétence(s) V05 11 02 08.doc